



Innovation, Science and  
Economic Development Canada  
Office of the Superintendent  
of Bankruptcy Canada

Innovation, Sciences et  
Développement économique Canada  
Bureau du surintendant  
des faillites Canada

Canada

# Mises à jour ACPIR 2025

Elisabeth Lang  
Surintendante des faillites



# Aperçu

- Tendances dans le domaine de l'insolvabilité
- Sur le radar
- Marché des services-conseils en redressement financier
- Priorités du BSF
- Transformation numérique
- Rappels sur la conformité
- Statistiques sur l'insolvabilité

# Tendances dans le domaine de l'insolvabilité

- Le BSF portera une plus grande attention aux propositions selon la section II, ce qui comprend :
  - les propositions avec des paiements excessifs,
  - les propositions non viables, et
  - les propositions qui ne sont pas équitables pour les parties et qui devraient être corrigées.

# Sur le radar

- La capacité des SAI et des tribunaux à gérer une éventuelle augmentation des dépôts
- L'accès pour les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises et pour les débitrices ou débiteurs avec des revenus et des actifs faibles
- Le support par le BSF à moyen terme d'une table d'examen de politiques pour examiner de manière vaste et approfondie la législation en matière d'insolvabilité

# Marché des services-conseils en redressement financier

- Nous continuons nos efforts en matière de conformité.
- Nous observons des résultats positifs.
- Nous allons continuer d'utiliser les outils existants et explorer de nouveaux outils pour répondre aux problèmes liés au marché des services-conseils en redressement financier de manière efficace.



# Priorités du BSF



- Des changements réglementaires prêts à passer à la prochaine étape dès que possible, ce qui comprend une révision du tarif des SAI
- Réseau de gestion du numérique dans le système d'insolvabilité
- Domaines d'intérêt en conformité des SAI et nouvelles approches :
  - Dossiers âgés – accent sur la correction des problèmes
  - Propositions section II – remplir toutes les obligations
  - Évaluations – l'obligation d'aborder les solutions qui ne sont pas liées au système d'insolvabilité
  - Choix des débiteurs et débitrices – conséquences d'un défaut de conformité
  - Consultations en matière d'insolvabilité – des séances plus longues apportent de meilleurs résultats
- Conformité des débiteurs et débitrices
  - Accent renforcé sur les propositions selon la section II – Nous encourageons les SAI à soumettre des renvois sur la conformité des débiteurs et débitrices

# Transformation numérique



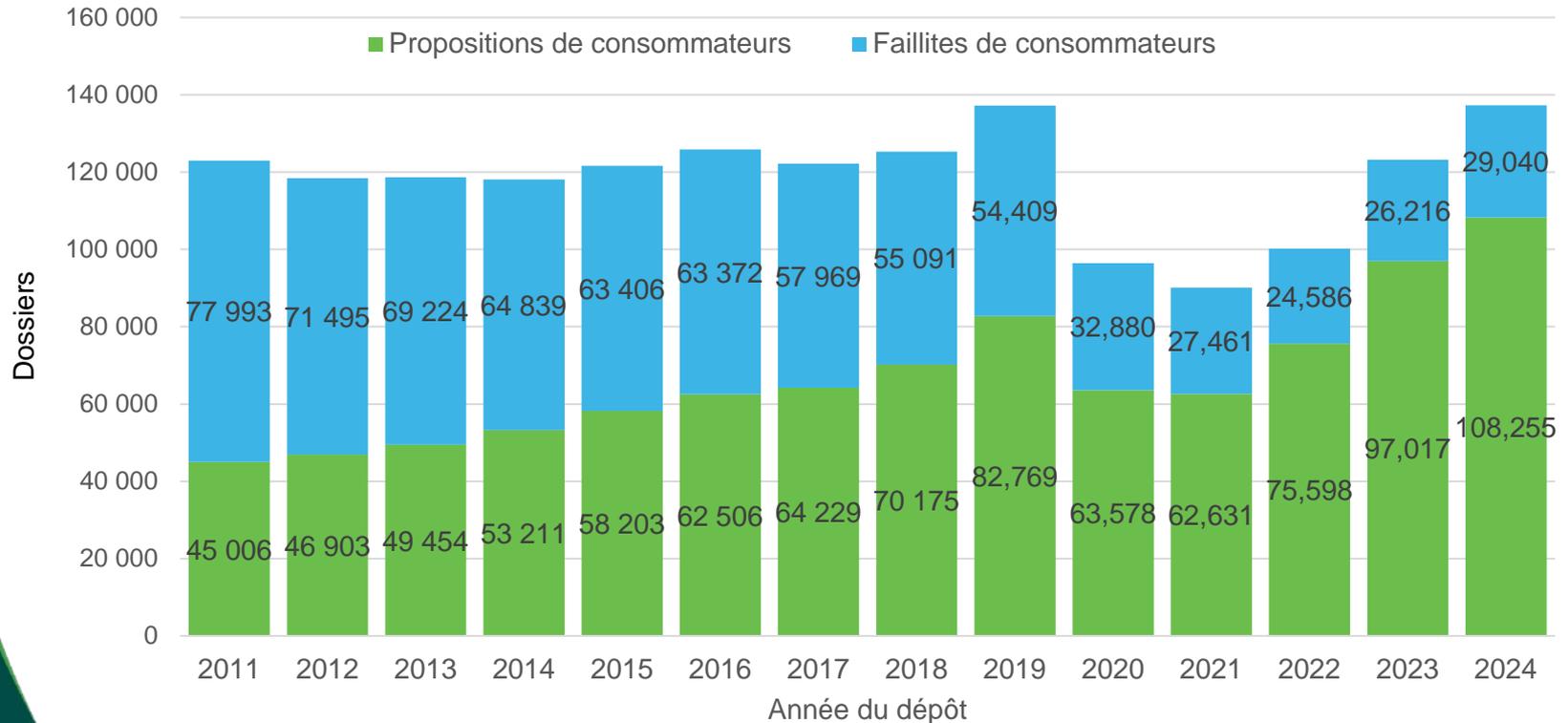
- Le BSF déploie des efforts considérables pour mettre à jour ses systèmes de TI désuets et pour explorer l'IA afin de soutenir des approches plus efficaces axées sur le risque en matière de conformité
- Un système unique reste l'objectif à long terme

# Rappels sur la conformité

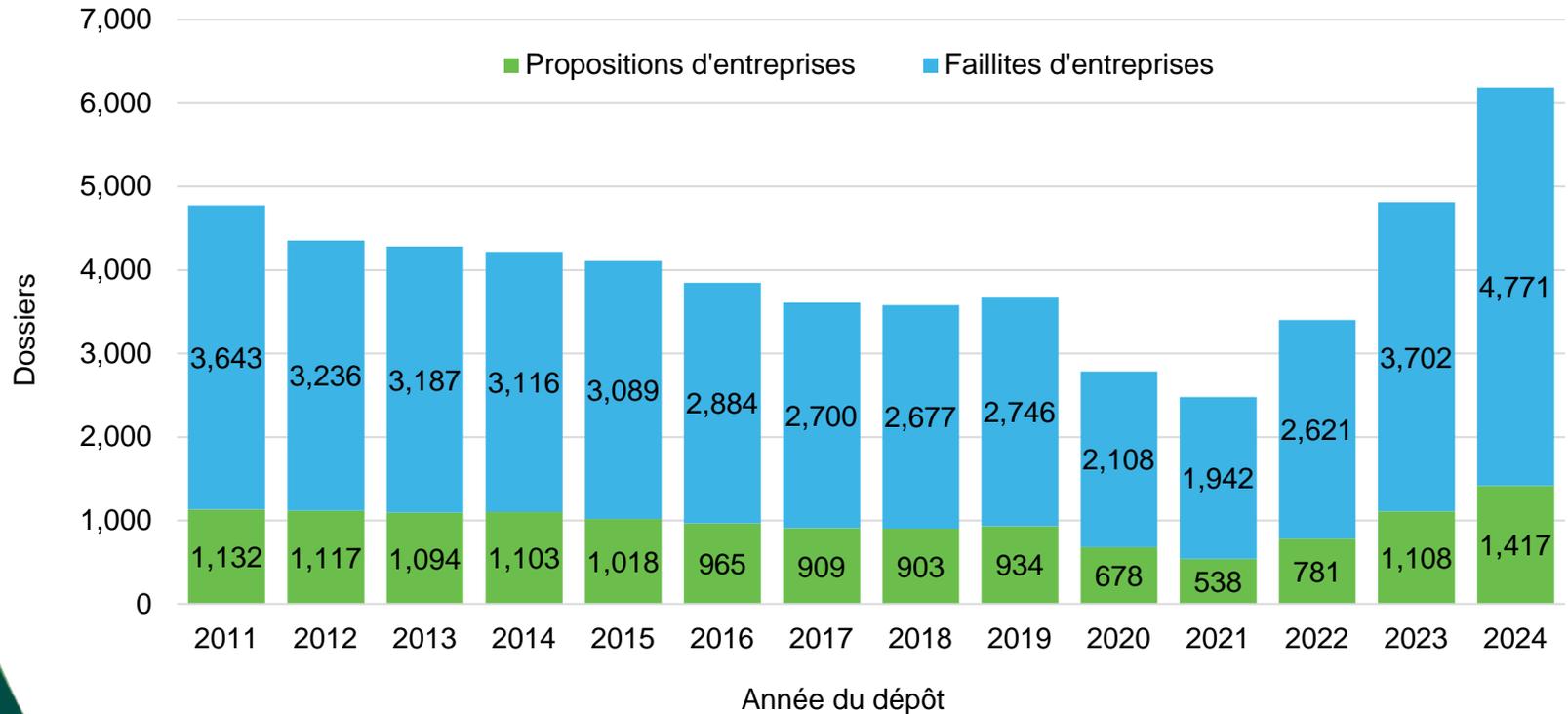


- TI et sous-traitance
- Élargissement de la portée des licences
- L'approbation préalable des changements quant aux licences est requise pour tout changement dans l'actionnariat des cabinets de SAI et les transactions touchant des actions ainsi que dans les installations, dont les TI
- Planification de la relève et retraite
- Garantie
- Réclamations éteintes par prescription (conformité des créanciers et créancières et des SAI)

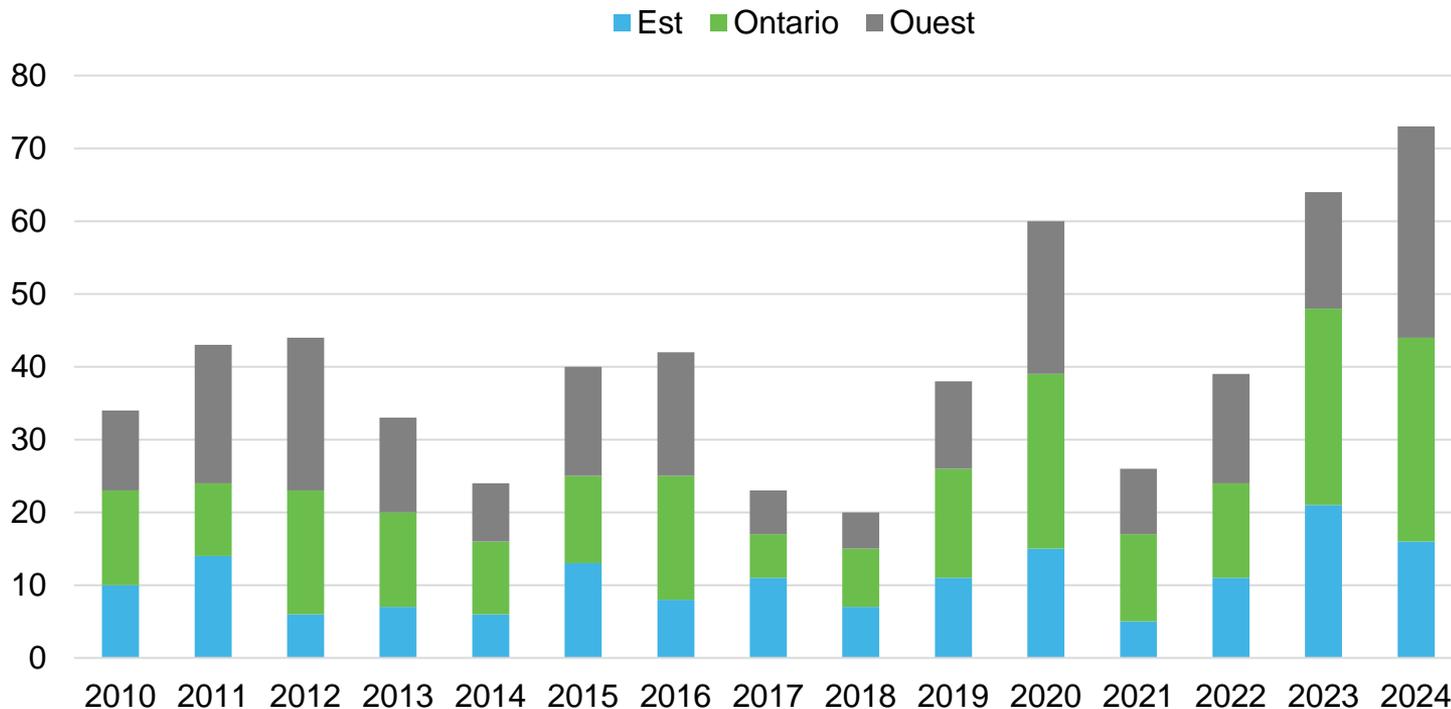
# Dossiers d'insolvabilité des consommateurs (de 2011 à 2024)



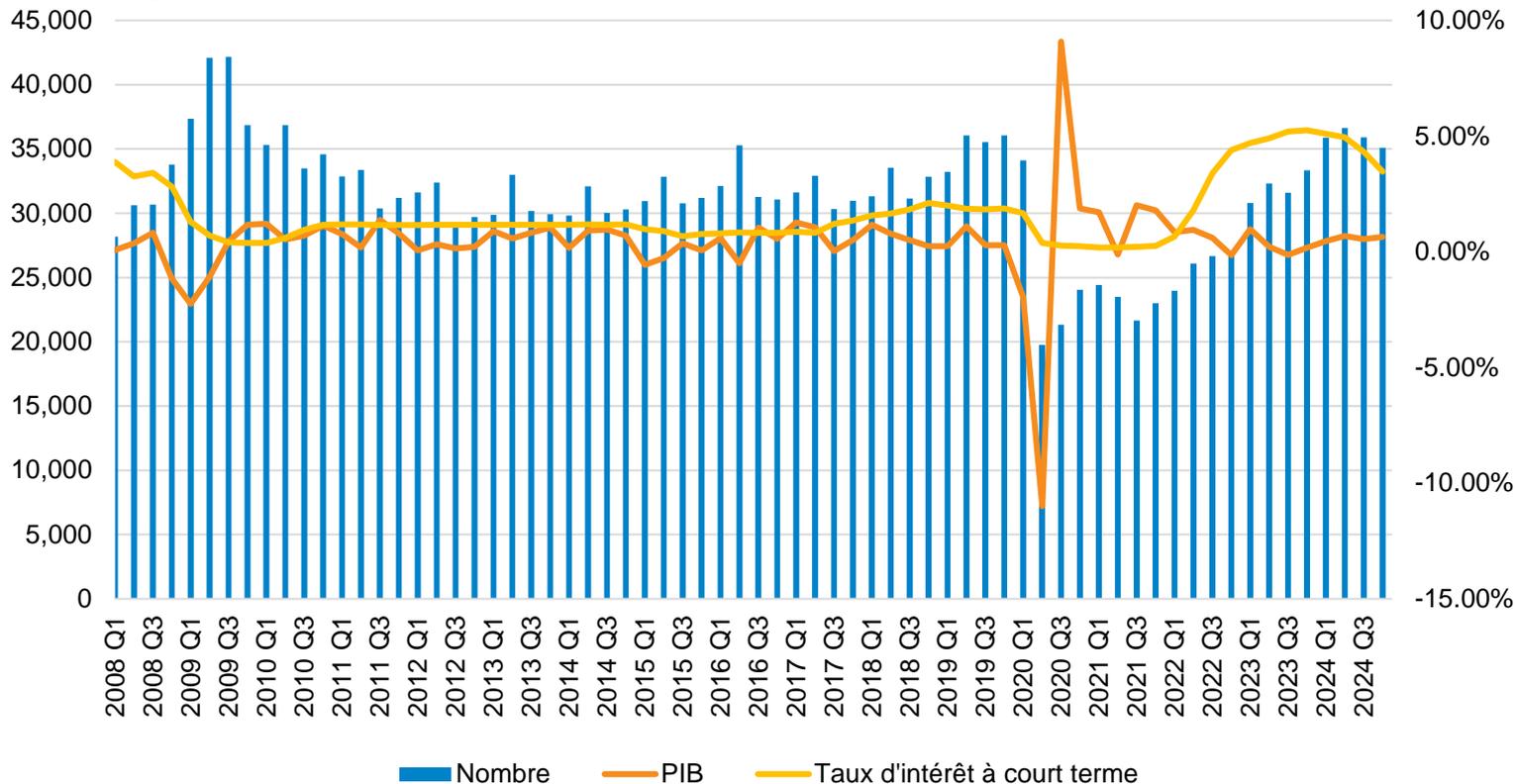
# Dossiers d'insolvabilité d'entreprises (de 2011 à 2024)



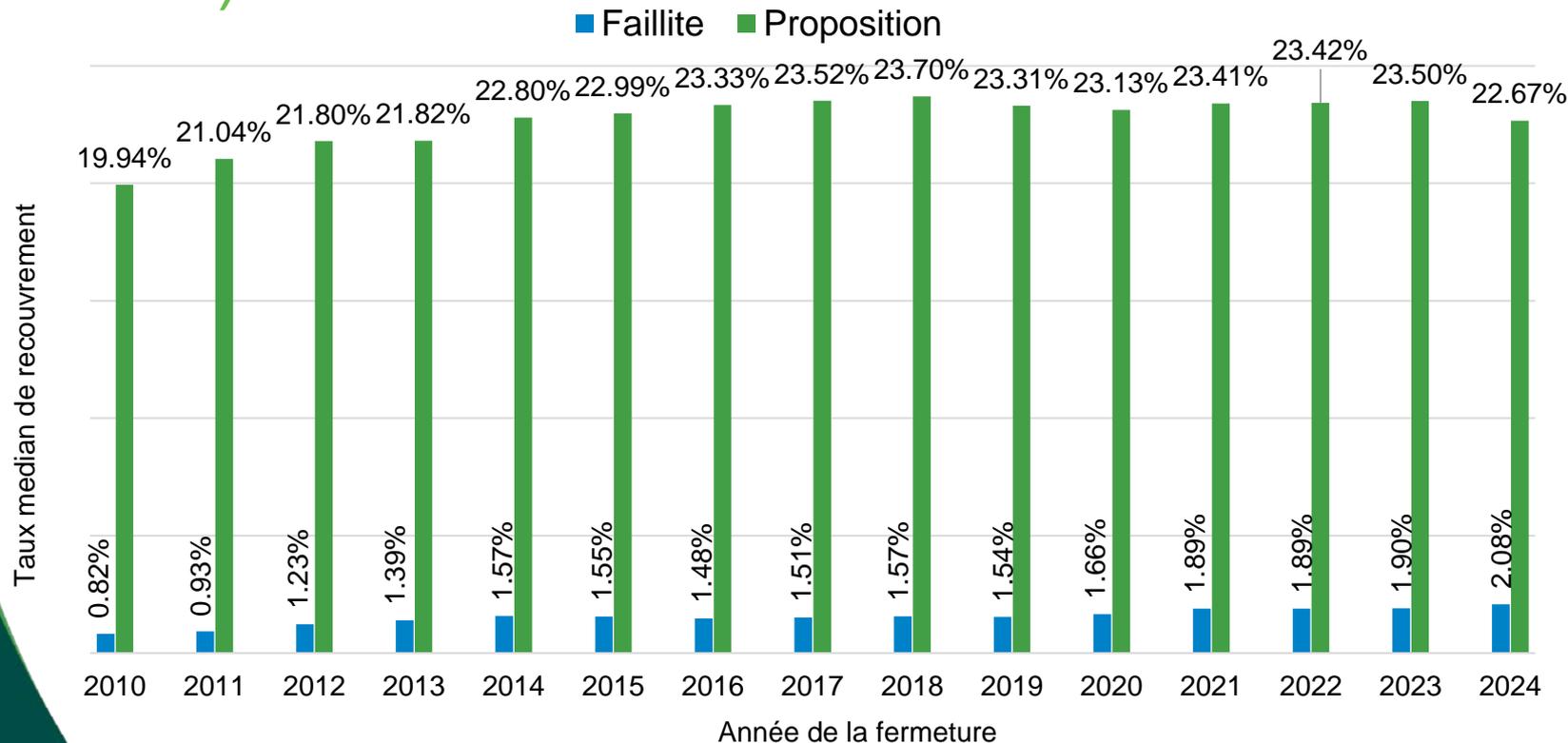
# Dépôts de dossiers en vertu de la LACC par trimestre et région (de 2010 à 2024)



# Dépôts de dossiers en vertu de la LFI par trimestre (de 2008 à 2024)

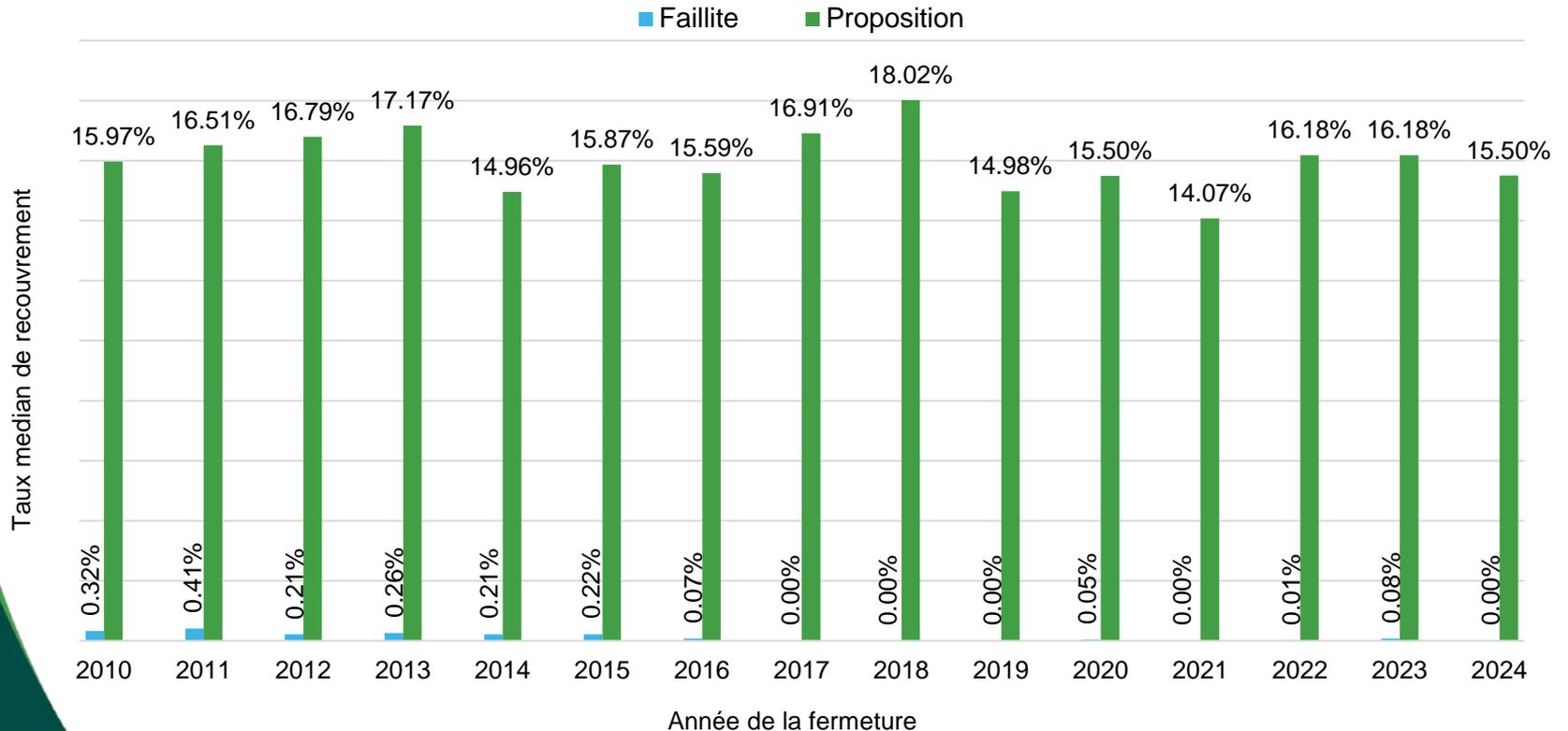


# Insolvabilité des consommateurs en vertu de la LFI -Taux médian de recouvrement (de 2010 à 2024)

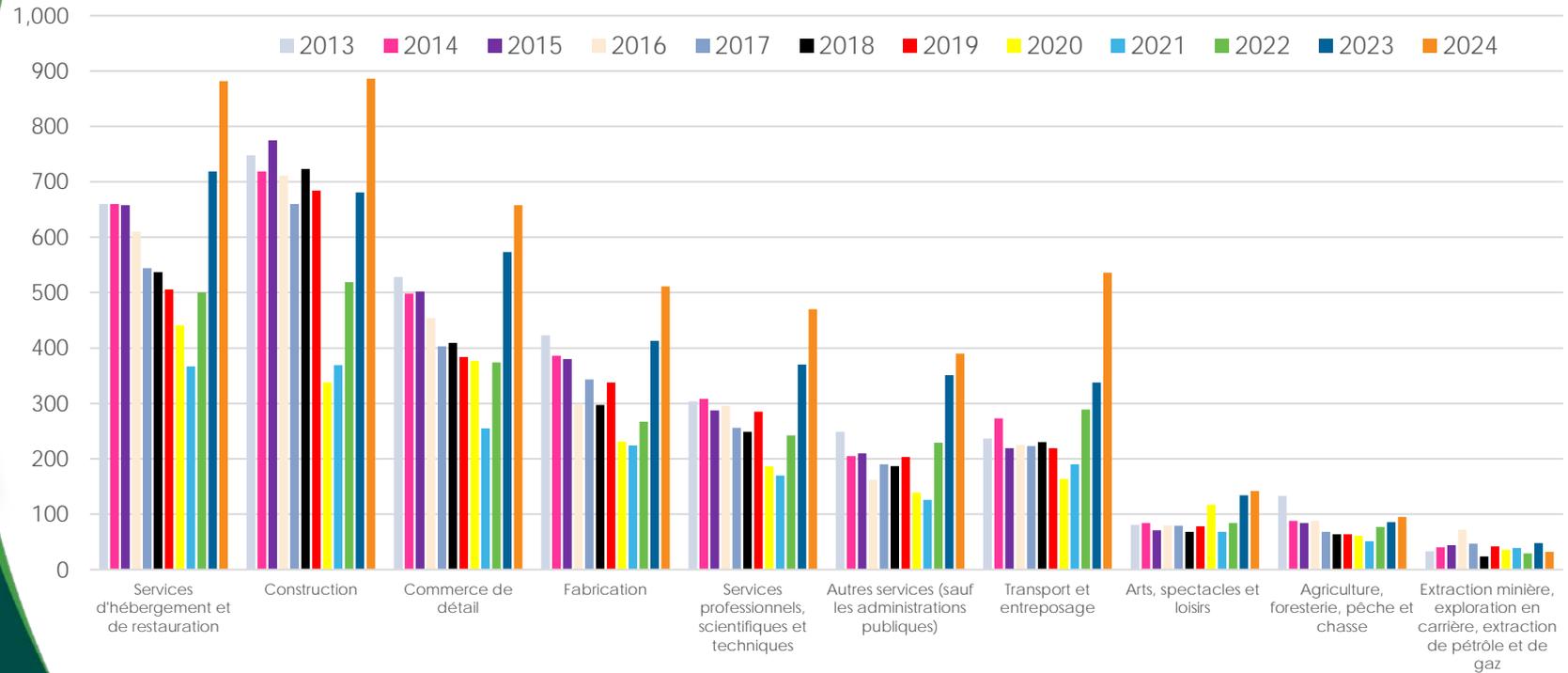


# Insolvabilité des entreprises en vertu de la LFI

## Taux médian de recouvrement (de 2010 à 2024)



# Dépôts de dossiers d'entreprises en vertu de la LFI par secteur d'activité de (2013 à 2024)



Canada 